



1006796504

Bordereau d'inscription

2019-02-12 11:50  
Heure : minute

24 415 256

Me Martin St-Jean  
4333, rue Sherbrooke Ouest  
Westmount (Quebec) H3Z 1E2

Information sur le document

Circonscription foncière :	Montréal
Date du document :	2019-02-11
Réquisition :	Droits (Acte au long)
Forme légale :	Autre
Nature :	Convention
Créancier :	Ville de Westmount
Débiteur :	Anna Chrostowska
Date d'impression :	2019-02-12
Date limite de présentation :	2019-08-11

BUREAU DU GREFFIER /  
CITY CLERK'S OFFICE  
FEB 18 2019  
REÇU LE / RECEIVED ON



2019-02-12 11:50  
Heure : minute

24 415 256

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE WESTMOUNT

**AVIS DE DÉTÉRIORATION:**

**Article 145.41.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1)**

VILLE DE WESTMOUNT, une personne morale de droit public légalement constituée, ayant son hôtel de ville au 4333, rue Sherbrooke Ouest, Westmount (Québec) H3Z 1E2, représentée par Me Martin St-Jean, directeur des services juridiques et greffier, dûment autorisé aux termes d'une résolution du conseil municipal adoptée le 4 février 2019 (résolution no 2019-02-29) donne, par les présentes, avis de ce qui suit :

ATTENDU QUE le 23 octobre 2018, la Ville a transmis à madame Anna Chrostowska un avis écrit lui indiquant les travaux à effectuer, dans un délai de trente (30) jours, pour rendre le bâtiment portant l'adresse 4030, boulevard Dorchester Ouest, conforme aux normes et mesures prévues au *Règlement sur les permis et certificats* ;

ATTENDU QUE le délai de trente (30) jours est échu et que la propriétaire n'a pas effectué les travaux requis.

EN CONSÉQUENCE, considérant que toutes les formalités requises par la loi ont été suivies et respectées, la Ville requiert de l'officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal qu'il publie, conformément à l'article 145.41.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), le présent avis de détérioration relative au lot no 4143196.

**1) Désignation de l'immeuble**

L'immeuble visé par le présent avis de détérioration est situé au 4030, boulevard Dorchester Ouest, Westmount, province de Québec, H3Z 1T8 et désigné et connu comme étant le lot no QUATRE MILLIONS CENT QUARANTE ET TROIS MILLE CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (4143196) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

**2) Identification du propriétaire**

Le propriétaire de l'immeuble est madame Anna Chrostowska, domiciliée au 4030, boulevard Dorchester Ouest à Westmount, province de Québec, H3Z 1T8.

**3) Désignation de la municipalité**

L'immeuble est situé sur le territoire de la Ville de Westmount, ayant son hôtel de ville au 4333, rue Sherbrooke Ouest, Westmount (Québec) H3Z 1E2.

**4) Décision du conseil municipal**

Le 4 février 2019, la Ville a adopté la résolution no 2019-02-29 intitulé « 15. Avis de détérioration – 4030, boulevard Dorchester » afin de requérir l'inscription du présent avis au registre foncier.




5) **Règlement concerné**

Le présent avis de détérioration découle de l'application du règlement 1300 intitulé *Règlement sur les permis et certificats*.

6) **Travaux requis**

Les travaux requis à l'immeuble sont énumérés à l'avis joint aux présentes pour en faire partie intégrante.

Signé le 11 février 2019

  
\_\_\_\_\_  
Me Martin St-Jean  
Directeur des services juridiques et greffier  
Ville de Westmount

**ATTESTATION**

Je, soussignée, Nicole Dobbie, avocate, exerçant ma profession à l'hôtel de ville de Westmount, située au 4333, rue Sherbrooke Ouest, Westmount (Québec) H3Z 1E2 déclare ce 11 février 2019, ce qui suit :

- 1) J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité de la partie déclarante, Me Martin St-Jean, directeur des services juridiques et greffier de la Ville de Westmount;
- 2) L'avis traduit la volonté exprimée par la Ville de Westmount;
- 3) Le contenu de l'avis est exact;
- 4) L'acte est valide quant à sa forme.

Attesté à Westmount, le 11 février 2019

  
\_\_\_\_\_  
Me Nicole Dobbie  
Directrice adjointe des services juridiques et greffière adjointe  
Ville de Westmount

Service de l'aménagement urbain  
Hôtel de ville  
4333, rue Sherbrooke O.  
Westmount, QC H3Z 1E2



Urban Planning Department  
City Hall  
4333 Sherbrooke Street W.  
Westmount, QC H3Z 1E2

**AVIS IMPORTANT**

**Courrier recommandé**

Anna Chrostowska  
878 Main Street  
Hudson QC, J0P1H0  
[annaross935@hotmail.com](mailto:annaross935@hotmail.com)

Westmount, le 23 octobre 2018

**Objet: 4030 Boulevard Dorchester, Westmount - Conditions dangereuses**


Madame,

Le présent avis vous ordonne de procéder à des travaux d'urgence pour remédier aux conditions dangereuses à la propriété en objet. En vertu des articles 19 et 44 du règlement 1300 sur les permis et certificats de la Ville de Westmount, l'autorité compétente vous ordonne de compléter les travaux suivant dans un délai maximal de trente (30) jours:

1. Soumettre un rapport d'un ingénieur en structure confirmant l'intégrité structurale des façades en pierre et, le cas échéant, les éléments qui nécessitent une attention immédiate;
2. Établir, le cas échéant, un périmètre de sécurité tel que recommandé par un ingénieur en structure.
3. Sécuriser, le cas échéant, toutes les façades en pierre qui posent un danger suivant les recommandations de l'ingénieur en structure;
4. Fournir, le cas échéant, un rapport d'un ingénieur attestant que les mesures mises en place sécurisent l'immeuble en conformité avec les règlements applicables et que ledit immeuble ne pose pas un danger pour les occupants et le public.

À défaut de vous conformer aux exigences exprimées dans le délai imposé, la Ville se réserve le droit, en vertu des articles 145.41 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), d'inscrire un avis de détérioration au registre foncier relativement à votre immeuble. La Ville doit aussi, le cas échéant, notifier l'inscription de tout avis au prêteur hypothécaire de l'immeuble en question.

Pour toute question ou information supplémentaire, nous invitons vous ou votre représentant de communiquer avec le soussigné au 514-989-5209.

  
Frank McMahon  
Inspecteur en bâtiments  
Service de l'aménagement urbain





WESTMOUNT

## RÉSOLUTION N° 2019-02-29

## RESOLUTION No 2019-02-29

LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE  
WESTMOUNT TENUE LE 4 FÉVRIER  
2019 :

AT THE REGULAR MEETING OF THE  
MUNICIPAL COUNCIL OF THE CITY OF  
WESTMOUNT HELD ON FEBRUARY 4,  
2019:

Sont présents / Were present:

La mairesse / The Mayor : C.M. Smith, présidente / Chairman  
Les conseillers / Councillors: A. Bostock  
M. Brzeski  
P.A. Cutler  
M. Gallery  
K. Kez  
C. Lulham  
C. Peart  
J.J. Shamie

Formant le conseil au complet. / Forming the entire council.

15. AVIS DE DÉTÉRIORATION - 4030,  
BOULEVARD DORCHESTER

15. NOTICE OF DETERIORATION -  
4030 DORCHESTER BOULEVARD

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'une municipalité peut, par règlement, établir des normes et prescrire des mesures relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments, et exiger, en cas de vétusté ou de délabrement d'un bâtiment, des travaux de réfection, de réparation ou d'entretien de celui-ci ;

WHEREAS under the *Act respecting Land Use Planning and Development* (CQLR, c. A-19.1), the council of a municipality may, by by-law, set standards and prescribe measures for the occupancy and maintenance of buildings, and require, if a building is decrepit or dilapidated, restoration, repair or maintenance work on it;

ATTENDU QUE, conformément à la loi, la Ville a transmis au propriétaire du bâtiment situé au 4030, boulevard Dorchester, un avis écrit lui indiquant les travaux à effectuer pour rendre le bâtiment conforme aux normes et mesures prévues au *Règlement sur les permis et certificats*, ainsi que le délai pour les effectuer ;

WHEREAS, in accordance with the law, the City has sent the owner of the building located at 4030 Dorchester Boulevard, a written notice indicating the work to be done to make the building conform to the standards and measures prescribed by the *Permits and Certificates By-law*, and the delay for carrying out the work;

ATTENDU QUE les travaux requis n'ont pas été effectués et que les rapports demandés n'ont pas été fournis à la Ville dans le délai accordé ;

WHEREAS the required work has not been carried out and the requested reports have not been provided to the City within the allotted time frame;



WESTMOUNT

ATTENDU QUE le Service de l'aménagement urbain recommande l'inscription sur le registre foncier d'un avis de détérioration concernant ledit immeuble.

WHEREAS the Urban Planning Department recommends that a notice of deterioration be registered in the land register for the said immovable.

Il est proposé par le conseiller Peart, appuyé par le conseiller Shamie

It was moved by Councillor Peart, seconded by Councillor Shamie

QU'un avis de détérioration soit inscrit sur le registre foncier relativement à l'immeuble sis au 4030, boulevard Dorchester ;

THAT a notice of deterioration be registered in the land register for the immovable located at 4030 Dorchester Boulevard;

QUE le greffier soit autorisé à signer l'avis de détérioration ainsi que tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution.

THAT the City Clerk be authorized to sign the notice of deterioration as well as any other document required to give effect to the present resolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

Handwritten signature of Christina M. Smith in blue ink.

Christina M. Smith  
Mairesse / Mayor

Handwritten signature of Martin St-Jean in blue ink.

Martin St-Jean  
Greffier de la ville / City Clerk